

BUDGET ET PROJETS 2019

CONTACT PRESSE

CATHY SERRA

TÉL.: 0472658054 PORTABLE: 0685482760

E маіL: cathy.serra@mairie-villeurbanne.fr



vi eurbanne

SOMMAIRE

BUDGET 2019 une gestion responsable tout en maintenant un investissement fort3
Les chiffres5
ÉDUCATION Résultats du bilan partagé sur les rythmes éducatifs9
PETITE ENFANCE De nouveaux équipements pour répondre aux besoins des familles11
JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE Accompagnement à l'autonomie
PERSONNES ÂGÉES ET SOLIDARITÉ Des aides en faveur des plus modestes
VIE ASSOCIATIVE ET STRUCTURES DE PROXIMITÉ Une présence accrue dans les quartiers 15
SANTÉ développement d'une offre de soins de premier recours
SPORT de nouveaux équipements pour l'activité physique
CULTURE l'art est dans la rue
CADRE DE VIE développement de la trame verte 19

DÉVELOPPEMENT DURABLE approvisionnement local et économies d'énergie	20 20
Économies d'énergie	
ÉCONOMIE ET EMPLOI développement du tissu économique et de l'ESSRedynamisation commerciale du cours Tolstoï	21
DÉVELOPPEMENT URBAIN ET HABITAT actualité	
des grands projets urbains	
Zac Gratte-Ciel centre-ville	
Zac des Maisons Neuves	23
Terrain des Sœurs	23
Zac Villeurbanne la Soie	24
Zac Grandclément	24
Pup Liberté-Faÿs	24
PRÉVENTION ET SÉCURITÉ renforcement des moyens humains	

148 665

habitants

Un budget (hors revolving*) de 185 855 614 € 186 188 115 € en 2018

Dépenses d'investissement
(hors revolving)
60 367 778 €
60 881 263 € en 2018

Dépenses réelles de fonctionnement 125,49 M€ 125,30 M€ en 2018

Charges de personnel
76,36 M€
74,24 M€ en 2018
Endettement:
17,70 M€
21,25 € en 2018

Recettes d'investissement (hors revolving) : 37,91 M€ 40,04 M€ en 2018

Recettes de fonctionnement 147,94 M€ 146,14 M€ en 2018

Produit

des impositions directes:

83,97 M€

recettes estimées à
80,96 M€ en 2018

*mobilisation et remboursement d'un prêt de trésorerie de 0,4 M€ sur l'année 2019.



BUDGET 2019

UNE GESTION RESPONSABLE TOUT EN MAINTENANT UN INVESTISSEMENT FORT

C'est un budget de 185 855 614 € (186 188 115 € en 2018) qui sera soumis au vote du Conseil municipal le 17 décembre 2018. L'investissement reste très élevé avec 60,36 M€ (60,88 M€ en 2018). Les taux d'imposition sont maintenus aux niveaux votés en mars 2018 pour les trois taxes: taxe d'habitation (18,94 %), taxe sur le foncier bâti (18,91 %) et taxe sur le foncier non-bâti (17,28 %).

Un cadre national contraignant

La ville de Villeurbanne doit, depuis plusieurs années, s'adapter à un environnement social, politique et institutionnel contraignant (plans d'économies nationaux, baisse des dotations de l'État de 7,4 M€ entre 2014 et 2017...). La loi de programmation des Finances publiques du 22 janvier 2018 fixe pour les collectivités un objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement de 1,2 % par an sur 5 ans (de 2018 à 2022, avec le CA 2017 comme base de référence). Un cadre pondéré par des critères qui agissent à la hausse ou à la baisse (évolution des dépenses antérieures, évolution de la population...). Pour Villeurbanne le plafond est fixé à 1,16 % pour toutes les dépenses de fonctionnement, quel qu'en soit l'objet ou le motif (inflation, mesure réglementaire, effet de la croissance démographique, ouvertures de nouveaux équipements.).

Un investissement fort

Malgré ces contraintes, la gestion responsable de la Ville lui permet de maintenir un investissement fort pour accompagner la démographie et la dynamique urbaine. L'audace et l'innovation continuent de guider ses actions qui visent avant tout la qualité de vie des habitants avec l'ouverture de nouveaux équipements: dans les secteurs prioritaires que sont l'éducation ou la petite enfance (ouverture du groupe scolaire Rosa-Parks, d'une crèche aux Maisons-Neuves, d'un pôle Petite enfance aux Buers), pour la pratique sportive (ouverture d'un complexe aux Gratte-Ciel) ou pour les personnes âgées (construction d'une nouvelle résidence-séniors Château-Gaillard). La Ville contribue à l'amélioration du cadre de vie (création du parc Elie-Wiesel) et au renforcement des moyens dédiés à la tranquillité publique (recrutement de douze policiers municipaux en deux ans; médiation sociale dans le quartier Monod-Baratin) Elle participe également au développement de l'offre de soins de premier recours (maison médicale de garde au Totem).

villeurbanne

Des dépenses de fonctionnement mesurées

La sobriété demeure le maître mot pour les dépenses de fonctionnement et se traduit par des choix de gestion rigoureux. Elles s'élèvent à 125,49 M€, soit 814 € par habitant (donnée 2017) quand la moyenne de la strate des villes de plus de 100000 habitants (hors Paris) est de 1163 € par habitant.

Une bonne capacité d'autofinancement

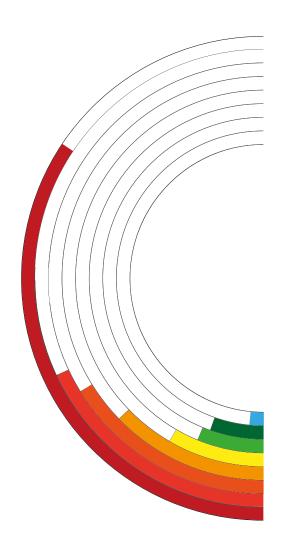
Villeurbanne est également dans le haut du classement des villes françaises pour sa capacité d'autofinancement avec un recours à l'emprunt mesuré (il est en baisse avec 17,7 M€ contre 21,25 M€ en 2018). Sa capacité de désendettement est de 1,4 an quand la moyenne des communes de plus de 100 000 habitants se situe entre 6 et 9 ans. Accompagner le développement urbain, lier intensité urbaine et qualité de vie, sont des priorités pour les années à venir qui se préparent dès aujourd'hui.

vi eurbanne

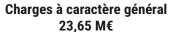
LES CHIFFRES

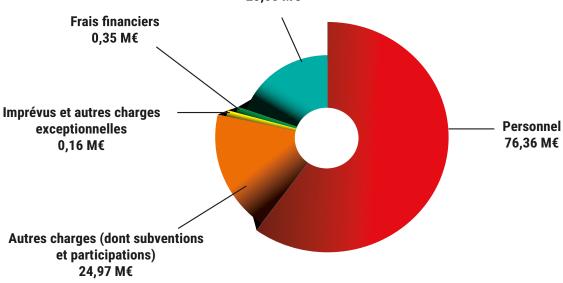
CHARGES CHARGES DE FONCTIONNEMENT VENTILÉES PAR SECTEUR

Éducation	34.56 %
Culture	17.15 %
Sport et jeunesse	16.07 %
Petite enfance et personnes âgées	12.38 %
Urbanisme et environnement	8.14 %
Autres	5.14 %
Social et logement	4.84 %
Action économique	1.71 %

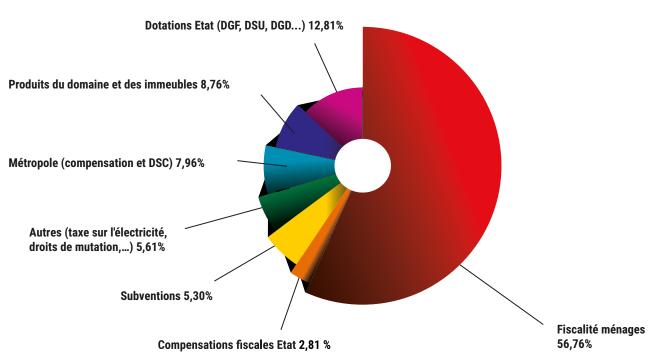


DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT: 125 487 836 €



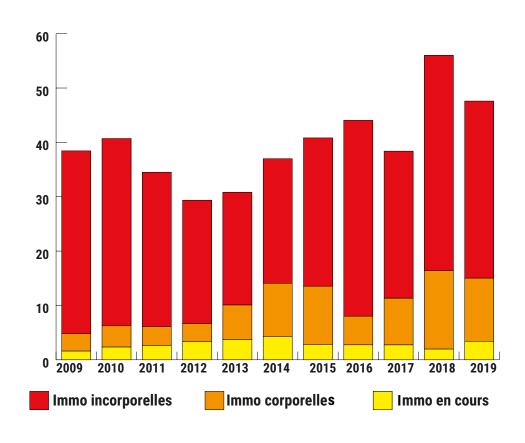


RECETTES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT: 147 940 925 €



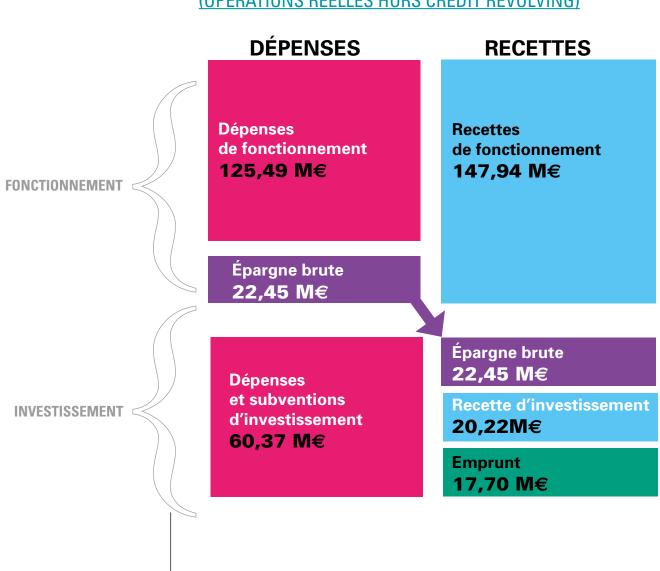
vileurbanne

MONTANT TOTAL <u>DES DÉPENSES D'ÉQUIPEMENT 47,60</u> M €



villeurbanne

ÉQUILIBRE BUDGÉTAIRE 2019 (OPÉRATIONS RÉELLES HORS CRÉDIT REVOLVING)





vi eurbanne

ÉDUCATION RÉSULTATS DU BILAN PARTAGÉ SUR LES RYTHMES ÉDUCATIFS

Le bilan complet de l'organisation des rythmes éducatifs, associant tous les acteurs concernés, est en cours. En janvier, la Ville communiquera les résultats de ce bilan partagé, les préconisations et les évolutions qui seront opérées en septembre 2019. 2019 marquera également la fin des travaux de construction et l'aménagement du groupe scolaire Rosa-Parks (6,88 M€ inscrits en 2019).

La Ville poursuit un programme de restructuration et d'extension des écoles:

- Fin des travaux d'extension du **groupe scolaire Berthelot** (1,6 M€);
- Extension de l'école maternelle Louis-Pasteur avec la création de 6 classes (2,05 M€ fin des travaux à l'automne 2019);
- Lancement des études pour l'agrandissement du groupe scolaire **Ernest-Renan** (110 K€ – désignation du lauréat du concours de maitrise d'œuvre fin 2019);
- Le groupe scolaire provisoire Simone-Veil a accueilli 116 élèves répartis dans 6 classes à la rentrée 2018. 4 modules supplémentaires seront livrés à la rentrée 2019 pour anticiper l'arrivée de nouveaux habitants dans le quartier Villeurbanne-La Soie.

2,53 M€sont dédiés à l'entretien des autres groupes scolaires de la ville.

MISE EN ACCESSIBILITÉ DES GROUPES SCOLAIRES ÉMILE-ZOLA **ET ANATOLE-FRANCE**

Dans le cadre de l'Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), la Ville va procéder à des travaux de mise en accessibilité des groupes scolaires Émile-Zola (installation de deux ascenseurs, création de rampes et aménagements sur les circulations intérieures et extérieures) et Anatole-France. Les travaux seront réalisés entre le printemps et la fin d'année 2019 (760 K€ inscrits au BP 2019). Ces aménagements permettront l'accueil d'enfants à mobilité réduite et/ou en situation de handicap.

Un investissement

12,67 M€



★ Marcellin-Berthelot

Aménagements des BCD et des CP-CE1 dédoublés

La Ville a souhaité engager un vaste plan de réaménagement des BCD (bibliothèques et centres de documentation des écoles) afin de fournir aux équipes pédagogiques des espaces adaptés à leurs projets et répondre à l'évolution des usages: équipements numériques interactifs, mobilier mobile, espaces de rangements, etc. La démarche est animée par un designer autour de temps de concertation avec la communauté éducative mais également de temps d'animation avec des groupes d'enfants sur ce que pourrait être la "BCD idéale". Le projet déjà engagé à l'école Louis-Armand sera développé à Léon-Jouhaux et Château-Gaillard. (42 K€ inscrits au BP 2019).

En 2019, la Ville étendra sa dotation en mobiliers modulaires pour les classes de CP-CE1 dédoublés (potentiellement plus de 60 classes à l'échelle de Villeurbanne). Expérimentée l'année dernière sur les CP-CE1 des REP + (Jules-Guesde, Saint-Exupéry et Albert-Camus), cette dotation permet d'optimiser l'utilisation des locaux des écoles avec des aménagements répondant aux besoins des enseignants et des enfants (mur de rangement, tables individuelles sur roulettes, tables collectives avec plateaux rabattables, disparition de bancs au profit de tapis de regroupement, espaces *cocooning* avec chauffeuse...). L'ensemble du mobilier est conçu pour être silencieux et très mobile, déplaçable

dans la journée, d'une séance à l'autre. Le budget global s'élève à **380 K€** (financement de l'État à hauteur de 104 K€).



«Exemples de mobiliers



villeurbanne



114 nouvelles places

★ Helen-Keller

PETITE ENFANCE DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DES FAMILLES

La Ville renforce son réseau d'équipements petite enfance pour répondre aux besoins de garde et accompagner la croissance démographique. L'ouverture de trois équipements municipaux est prévue en 2019 et début 2020:

- Un équipement de 42 places installé au rez-de-chaussée d'un immeuble de logements dans la Zac des Maisons-Neuves (BP 2019 : 110 K€). Il comprendra un espace bébé de 12 places (bébés entre 2 et 15 mois et un espace inter-âges pour les plus grands de 30 places (enfants de 15 mois à 5 ans). Il sera livré au printemps 2019 (gestion en délégation de service public).
- Le pôle petite enfance Helen-Keller: Les travaux pour la réalisation de cet équipement (770 m² de surface utile) ont démarré au printemps pour une ouverture prévue début 2020. Il réunira un EAJE (établissement d'accueil du jeune enfant) de 42 places et des locaux destinés à accueillir alternativement un accueil de loisirs sans hébergement − pour les enfants de 3 à 6 ans − deux relais d'assistantes maternelles et un lieu de soutien à la parentalité. Le bâtiment bénéficiera d'un espace extérieur et d'un jardin en toiture surplombant le futur parc public. 1M€ est inscrit au budget 2019.



"LE PÔLE", PÔLE DE COOPÉRATION PETITE ENFANCE ET PARENTALITÉ

"Le Pôle" est destiné à développer l'offre de garde dans le centre-ville et à renforcer l'accompagnement des professionnels. Il rassemble autour d'un projet commun des acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) et la ville de Villeurbanne. Il réunira dans des locaux partagés (925 m²) en rez-de-chaussée d'un nouvel immeuble d'habitations (35-39 rue du Dr-Rollet), une crèche de 30 berceaux portée par Bottines et Bottillons (coopérative Economie sociale et solidaire), l'Acepp du Rhône (association des collectifs enfants parents professionnels) et un relais d'assistants maternels municipal. Innovant de par son statut, il l'est dans sa volonté d'expérimenter de nouveaux modes d'organisation, de gestion, de services aux usagers (enfants, parents et professionnels)... La livraison des locaux est prévue au printemps 2020 et l'ouverture entre juin et septembre 2020.



JEUNESSE ET VIE ÉTUDIANTE

ACCOMPAGNEMENT À L'AUTONOMIE

La Ville poursuit ses actions visant à l'autonomie des jeunes (bourses au permis de conduire, bourses aux chantiers jeunes, animations loisirs, Fonds d'initiative...). Les animations et activités dans l'espace public proposées dans le cadre de "Vivez l'été" seront reconduites durant la période estivale.

NOUVELLE COLOCATION DE 4 "KAPSEURS" AUX BUERS

Les "Kaps" sont des colocations à projets solidaires. Elles participent au renforcement du lien social dans les quartiers d'implantation. Une Kaps avec 6 jeunes existe déjà dans le quartier des Buers et 4 colocations avec 18 jeunes au Tonkin. Des ateliers cuisines sont organisés à la ferme des Buers – avec l'association Légum'o'logis – pour sensibiliser les habitants à la préparation de produits non transformés et issus d'une agriculture durable. Au Tonkin, les kapseurs ont développé des actions autour des jardins partagés et d'un "composteur des voisins". Des projets de solidarité ou d'échanges de services se développent au gré des sensibilités et des motivations de chacun (bibliothèque partagée, boîte à partage...). Les kapseurs participent également aux différents événements de leur quartier et aux dynamiques locales (inauguration d'une grainothèque au Tonkin, participation à la construction d'un four à bois aux Buers)...





PERSONNES ÂGÉES ET SOLIDARITÉ DES AIDES

EN FAVEUR DES PLUS MODESTES

La subvention de la Ville au Centre communal d'action sociale (CCAS) s'élève à 3,84 M€. Elle est en baisse de 5,1% par rapport à 2018. Des crédits de personnel seront en effet transférés du CCAS vers la Ville dans une logique de mutualisation. À périmètre constant, l'effort financier de la Ville pour la solidarité et les personnes âgées est en hausse. Les actions de promotion de l'autonomie des séniors se poursuivront dans le cadre d'un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens qui sera mis en œuvre en 2019 avec l'Agence régionale de santé et la Métropole.

RÉSIDENCE CHÂTEAU-GAILLARD

La nouvelle résidence autonomie Château-Gaillard, à l'angle des rues Château-Gaillard et Michel-Dupeuble, remplacera l'existante qui n'est plus aux normes. Sur quatre étages, ce bâtiment



de 6300 m² comprendra 138 appartements ergonomiques (T1, T1bis et T2). Le projet offrira un environnement propice au vivre-ensemble et à la prévention de la perte d'autonomie avec: une salle de restauration pour les résidents ouverte aux personnes âgées du quartier, une buanderie commune, un espace d'animation, un atelier numérique et une salle conviviale à réserver pour les réunions de famille. Les résidents auront un libre accès à un éventail d'activités et infrastructures: une salle d'activités sportives, un spa, un salon de coiffure-esthétique, un terrain de pétanque, un espace "barbecue", des jardins suspendus, des tables potagères et un physioparc. Un deuxième restaurant accueillera les élèves du groupe scolaire Château-Gaillard. Gérée par le Centre communal d'action sociale (CCAS), cette résidence autonomie pratiquera des loyers à des coûts modérés, éligibles aux aides au logement.





4 résidences-séniors

2

Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)

1

service de portage de repas à domicile

RÉSIDENCES SÉNIORS : ACCUEIL DES SOLIDARITÉS

Dans le cadre du dispositif municipal de relogement "Une école, un toit, des droits", une famille (deux adultes et trois enfants) est accueillie depuis juillet 2018 dans l'ancien logement du gardien de la résidence-autonomie Marx-Dormoy. Comme neuf autres ménages déjà accompagnés, cette famille pourra bénéficier du logement pendant 3 ans ainsi que d'un accompagnement socioprofessionnel, en contrepartie du respect des obligations de scolarité des enfants et d'une contribution au paiement du loyer et des charges. L'objectif est de permettre à la famille de s'insérer durablement et d'accéder ensuite à un logement classique et définitif.

Dans le cadre de ce dispositif, le CCAS va recruter un travailleur social dédié au suivi des familles avec enfants scolarisés sans logement.

Depuis avril 2018, les anciens locaux de **l'Ehpad Jean-Jaurès** accueillent le service **"Point nuit"** de l'association Alynéa: 32 femmes seules sans enfant, fragilisées par des parcours difficiles, sont hébergées provisoirement sur site (les locaux de l'association à Lyon étant actuellement en travaux). Une équipe pluriprofessionnelle conduit, avec les résidentes, un projet d'accompagnement personnalisé. Cet accueil est une occasion de conserver l'utilité sociale des lieux tout en favorisant des temps partagés avec la résidence-séniors mitoyenne.

La résidence Jean-Jaurès fait par ailleurs l'objet d'une étude pour **l'agrandissement** de sa cuisine. L'objectif est d'en faire un deuxième site de production du CCAS pour répondre aux besoins des établissements et services sans avoir recours à des prestataires extérieurs. Le coût des travaux est évalué à 1,4M€ (dont 630 K€ inscrits au budget 2019), entièrement financé par la Ville, afin de ne pas augmenter le prix des repas. L'ouverture est prévue au dernier semestre 2020. Les produits bios seront par ailleurs intégrés dans le marché des denrées alimentaires du CCAS.



VIE ASSOCIATIVE ET STRUCTURES DE PROXIMITÉ

UNE PRÉSENCE ACCRUE DANS LES QUARTIERS

La prochaine convention avec les centres sociaux portera sur la période 2019-2022 et intégrera, pour la première fois, la Caisse d'allocations familiales (Caf) du Rhône, la Ville et la Caf représentant à elles deux 80 % de leurs financements. Compte tenu du contexte économique contraint, la Ville a décidé de maintenir le niveau de ses subventions (plus de 3 M€), tout comme elle maintient celui alloué aux associations.

Par ailleurs, elle continue de mettre gratuitement des espaces à la disposition des associations. C'est le cas pour la Miete qui héberge, au 150 rue du 4-aôut-1789, le fablab «Tactilab» et une ludothèque. Celle-ci est ouverte les mercredis, vendredis soir, un samedi sur deux et durant les vacances scolaires avec un objectif d'«accès aux loisirs pour tous» grâce à une adhésion très modeste (entre 10 et 15€/ an). Un partenariat avec l'association Ludicités permet par ailleurs de proposer des jeux adaptés aux personnes en situation de handicap.

Le centre social et culturel Charpennes-Tonkin fait l'objet d'une restructuration et d'une mise aux normes financées par la Ville et la Caf du Rhône, sur la base d'un programme établi en concertation avec les usagers. Les travaux sont réalisés en site fermé jusqu'à mi-2020. Dans cet intervalle, le centre social délocalisera ses activités sur plusieurs sites (collège du Tonkin, école de la Nigritelle-noire, ancien bureau de poste...). Les travaux d'extension de la Maison de quartier des Brosses se termineront durant l'été 2019. Le Centre culturel et de la vie associative, qui accueille plus de 300 associations, bénéficiera quant à lui d'une étude pour la rénovation des façades.

MÉDIATION SOCIALE DE PROXIMITÉ DANS LE QUARTIER MONOD-BARATIN

En 2017, des actes nuisant au cadre de vie (atteinte à la tranquillité publique et à la cohésion sociale) dans le secteur Monod-Baratin, ont conduit la Ville à mobiliser les acteurs intervenant dans le quartier. Le déficit d'une présence adulte dans les espaces communs et publics a été relevé. La Ville a dès lors décidé de mettre en place et de financer (en lien avec les bailleurs sociaux) une action de médiation de proximité portée par le centre social de Cusset, qui compte près de 400 familles adhérentes. Deux médiateurs de proximité vont ainsi être recrutés (un poste financé par l'État et un autre par la Ville et les bailleurs sociaux). Leur intervention « hors les murs » (espaces communs des résidences, voie publique, sortie des établissements scolaires, etc.) permettra de garantir une présence sociale quotidienne, aux heures de vie des habitantes et habitants. Ils auront notamment pour mission de faciliter leur participation aux activités proposées par le centre social. Ils iront à la rencontre des personnes pour se faire connaître, repérer les nouveaux besoins et attentes des jeunes ou de leur famille, entretenir un climat relationnel positif, prévenir les situations conflictuelles et ramener un climat de vie plus apaisé. Ce dispositif fera l'objet d'une évaluation fin 2019.



113 médecins généralistes Soit 76 pour 100 000 habitants

55,8 % ont plus de 55 ans

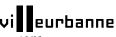
Dans le cadre de l'offre de soins de premier recours

87 généralistes 58,7 pour 100 000 habitants

> Âge moyen 53,4 ans

Desserte médicale: 1 médecin pour 1707 habitants (pour le Rhône 1312, 1261 pour la région)

Villeurbanne est la seule collectivité d'Auvergne-Rhône-Alpes à proposer le dispositif Sport sur ordonnance.



SANTÉ DÉVELOPPEMENT D'UNE OFFRE DE SOINS DE PREMIER RECOURS

Le Médipôle ouvrira ses portes en janvier 2019. La Ville s'est battue pour que le projet puisse voir le jour à Villeurbanne. De façon générale, elle met tout en œuvre pour maintenir et développer des soins de premier recours et pallier le départ des médecins généralistes. Si le phénomène ne concerne pas que Villeurbanne, il s'agit de trouver des solutions pour répondre à ces enjeux de santé publique: maison de santé pluridisciplinaire dans le quartier des Buers, centre de consultation libérale en face du médipôle, maison médicale de garde (cf. encadré), etc. La réduction des inégalités de santé et de santé environnementale est l'une des priorités de la Ville.

Par ailleurs, le dispositif innovant de **Sport sur ordonnance**, qui permet aux médecins de prescrire une activité adaptée à leurs patients souffrant d'affections de longue durée se poursuit en 2019 avec **un objectif de 75 patients** qui pourront être suivis. Le dispositif fait l'objet d'une évaluation conduite avec l'université Lyon 1 pendant 3 ans à compter de 2019.

CRÉATION D'UNE MAISON MÉDICALE DE GARDE

La Ville, en lien avec l'Agence régionale de santé (ARS) et le Conseil de l'ordre des médecins, a engagé une réflexion sur l'organisation de la permanence de soins de premier recours (soins non programmés, notamment en dehors des horaires d'ouverture des cabinets médicaux). À l'issue, l'installation d'une maison médicale de garde a fait consensus. La Ville a dès lors accompagné l'association de médecins MMG Ville dans la recherche d'un local adapté. Le projet sera développé rue du 4-août-1789, à proximité du Totem, sur une surface de 100 à 120 m². Au vu de l'intérêt général du programme, la Ville achètera les locaux et accompagnera le montage financier avec l'ARS. L'installation d'une maison médicale de garde va faciliter l'accès aux soins, améliorer la visibilité de la permanence et diminuer le délai d'attente (notamment en évitant un passage aux urgences). Elle permettra aussi un accueil dans de meilleures conditions du fait de la présence d'un secrétariat (ouverture prévue courant 2019).



★ Boiron-Granger

SPORT DE NOUVEAUX ÉQUIPEMENTS POUR L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

8,65 M€ d'investissement

Le complexe **Boiron-Granger** va faire l'objet d'aménagements conséquents pour pouvoir accueillir les installations du rugby (dans le cadre de l'obtention d'une homologation fédérale de niveau"B") avec notamment la mise aux normes de l'éclairage du terrain d'honneur (230 K€ au BP 2019). La réalisation des travaux est programmée à l'été 2019. L'ouverture du **complexe sportif des Gratte-Ciel** est prévue pour la rentrée de septembre 2019. L'installation d'un terrain extérieur en terrasse est une première à Villeurbanne.

NOUVEAU COMPLEXE SPORTIF DANS LE QUARTIER CUSSET-BONNEVAY

La ville de Villeurbanne va construire un complexe sportif dans le quartier Cusset-Bonnevay, Il sera réalisé sur le même site et dans la même temporalité que le nouveau collège. Utilisé en journée par les collégiens et les écoles du quartier; il sera ouvert aux clubs et associations les soirs et weekends. Sur deux niveaux (2039 m² de surface utile), il accueillera: une aire dédiée aux sports collectifs avec des gradins de 150 places, une structure artificielle d'escalade (25 m de long et 9 m de hauteur pour la pratique scolaire mais aussi les compétitions au niveau départemental), des locaux associés (vestiaires, stockage), un hall d'accueil s'ouvrant sur un parvis et une salle polyvalente de convivialité. Le lauréat du concours de maîtrise d'œuvre sera désigné en janvier 2019. La réalisation des travaux est programmée de fin 2020 à début 2022 (BP 2019 : 4,3 M€ sur un montant prévisionnel total de 8,3 M€ toutes dépenses confondues – hors foncier et mobilier)



4 M€ dédiés aux associations culturelles

La Fête du livre jeunesse

interventions d'auteurs et illustrateurs dans

200

classes des écoles, collèges et lycées de Villeurbanne soit près de

> 5000 enfants

> > 500

auteurs et auteures, illustrateurs et illustratrices accueillis à Villeurbanne en 20 ans



Dans le cadre du prolongement du pacte culturel signé avec l'État pour les exercices 2016-2018, **la Ville maintient ses financements aux structures culturelles** villeurbannaises en 2019 (Les Ateliers Frappaz, l'Institut d'art contemporain, IrepScènes, Théâtre de l'Iris, MJC, TNP, Urdla, cinéma le Zola) ainsi qu'au Rize et au réseau de lecture publique.

Du 3 au 7 avril 2019, la **Fête du livre jeunesse de Villeurbanne** fêtera ses 20 ans. Une édition placée sous le signe de "la fête" (le thème de cette année) autour de deux invitées d'honneur: Claire Dé et Claudine Desmarteau, qui sera en résidence pendant plusieurs semaines au sein du groupe scolaire Léon-Jouhaux. Dans le cadre d'une convention signée avec les ministères de la Culture et de la communication et de l'Éducation nationale, les **résidences de compagnies artistiques** se poursuivront dans trois groupes scolaires classés en Réseau d'Éducation Prioritaire (REP et REP +).

La Ville accompagne le **CCO** pour l'occupation temporaire de l'ancien IUFM (projet *L'Autre soie*) pour l'accueil et l'animation de 22 associations au sein du bâtiment patrimonial en attendant les travaux de réhabilitation (90 K€).

Projet culturel à la Soie

La Ville et la métropole portent ensemble un projet culturel dans le quartier de La Soie. Il s'agit de donner une identité au quartier à travers l'installation d'œuvres artistiques dans l'espace public tout en s'inspirant du passé industriel. Les collectivités ont passé un marché de prestation avec la société Art entreprise pour:

- •la décoration par **Vincent Broquaire** des palissades de chantier afin de créer une unité visuelle et esthétique entre les différents espaces. La Ville fait également intervenir l'artiste sur les structures modulaires du groupe scolaire provisoire Simone-Veil.
- •la réalisation de **trois œuvres d'art pérennes** dans trois lieux emblématiques de La Soie.: la place Miriam-Makeba, le parc Jorge-Semprun et le parvis de la Poudrette.
- •la création d'une **signalétique singulière** sur l'ensemble de la Zac. Une réalisation qui se fera en lien avec les futurs habitants du quartier.

Le cahier des charges de la construction du groupe scolaire définitif Simone-Veil intégrait le travail d'un artiste et d'un designer aux côtés de l'architecte. C'est l'équipe de **Tangram Architectes** qui a été retenue avec l'artiste **Pauline Guerrier** Création.



PROJET D'ÉCLAIRAGE DES VOIES STRUCTURANTES DU CAMPUS DE LA DOUA

Le projet d'éclairage des voies du campus combine protection de l'environnement et innovation technologique. L'éclairage doit pouvoir s'adapter aux périodes de fréquentation du campus (événement ponctuel, vacances scolaires...) et permettre un équilibre entre éclairement minimal de sécurité et préservation de la faune et la flore nocturne. Ainsi, différentes temporalités seront définies pour répondre au mieux aux besoins des usagers du campus. L'éclairage sera entièrement réalisé via des appareils à Led, munis de systèmes permettant l'abaissement de puissance de 50 % de 23 h à 5 h. Des systèmes de détection seront mis en place au niveau des pistes cyclables et des cheminements piétons sur certains segments du boulevard Niels-Bohr qui ne sera pas du tout éclairé.

CADRE DE VIEDÉVELOPPEMENT DE LA TRAME VERTE

La Ville continue de créer de nouveaux espaces publics et d'aménager les parcs et jardins. L'aménagement paysager du **parc Elie-Wiesel** (4 300 m²) va permettre de créer une "continuité végétale" entre le quartier des Buers et Croix-Luizet ainsi qu'une véritable entrée Est de ville. L'aménagement d'un jardin collectif permettra de créer du lien entre les habitants autour de la pratique du jardinage. L'ouverture du parc est prévue au printemps 2019 (**480 K€** inscrits au budget 2019). Des travaux sont en cours pour décloisonner le **square Dreieich** et en faire une placette jardinée ouverte sur le cours Émile-Zola et l'Esplanade Manon-Roland (**400 K€** au BP 2019).

La Ville procède à des travaux de démolition en vue de l'aménagement d'une traversière entre les rues Lafargue et Rollet. L'aménagement va permettre la création d'un cheminement piétonnier sur une surface de 555 m² permettant de relier les deux rues. Cette traversière participe au développement de la trame verte dans le quartier Gratte-Ciel notamment grâce à la plantation de massifs (coût global de la démolition: 126 K€ – budget des travaux pour la création des traversières: 150 K€).

La Ville met à disposition des habitants et des associations, dans le cadre de conventions d'occupation, des espaces en libre accès, dans différents quartiers de la ville, pour qu'ils puissent y développer une **activité de jardinage** seul ou en groupe. Elle accompagne également les **associations de jardiniers** (jardins urbains cultivés Saint-Jean; jardins des Feuillantines) dans l'aménagement ou la rénovation de leurs espaces: clôtures, installation de panneaux solaires sur le forage pour l'accès à l'eau des jardiniers.

Le platelage bois de la passerelle du parc de la Feyssine (200 mètres), posé en 2001, va être changé début 2019 (150 K€). La passerelle sera à nouveau accessible en avril.





RESTAURATION MUNICIPALE DURABLE

Villeurbanne poursuit les actions engagées en faveur d'une restauration durable. Elle comprend l'approvisionnement, la qualité des produits utilisés, le fonctionnement de l'équipement (optimisation des modes de cuisson) et le traitement aval des déchets. L'approvisionnement en produits locaux se développe grâce à des partenariats noués avec des producteurs de la région pour les fruits et légumes (pommes, tomates, courgettes, carottes, endives) mais aussi pour les fromages à la coupe. Le développement du bio se poursuit par ailleurs. La totalité des laitages et féculents servis dans les équipements Petite enfance sont issus de l'agriculture biologique. En 2019, les alternatives végétales à la viande seront proposées plus fréquemment dans les écoles (deux fois par mois). L'utilisation accrue de produits bruts permettra également de limiter le recours aux produits transformés: près de 90 % des recettes seront ainsi en fabrication "maison".

En termes de **gestion des déchets**, les actions de la Ville visent la réduction des emballages, la limitation du gaspillage alimentaire et le développement du compostage. L'association **les Détritivores** récoltera les déchets du restaurant municipal pour les amener sur son site de compostage à Saint-Jean en lien avec Territoire Zéro Chômeurs. La cuisine centrale expérimentera des solutions alternatives aux barquettes en plastique via des prototypes notamment en pulpe de bois.

LUTTE CONTRE LA "SURCHAUFFE URBAINE"

Dans le cadre du Plan Paysages et environnement, les travaux d'aménagement conduits par la Ville intègrent désormais un volet "surchauffe urbaine". L'objectif est de réduire l'effet d'îlots de chaleur. Il s'agit de disposer de davantage d'espaces végétalisés – avec des arbres qui favorisent l'ombre – qui permettent de dégager de l'humidité par évapotranspiration (îlot de fraîcheur). Cela se traduit également par la pose d'enrobés colorés clairs qui abaissent la température du revêtement (ex.: cour de l'école Édouard-Herriot); le développement des surfaces drainantes et moins imperméables (ex.: dalles avec joints enherbés pour permettre l'infiltration des eaux de pluie)...

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Les travaux de restauration des **menuiseries de l'hôtel de ville** se poursuivent (amélioration thermique grâce à la pose de doubles-vitrages et de joints d'étanchéité à l'air). Le niveau d'économie d'énergie attendu est de 20 % (2,2 M€ inscrits au BP 2019). L'installation de **panneaux solaires au Centre nautique Étienne-Gagnaire** va permettre le préchauffage de la production d'eau chaude sanitaire (50 K€). Les cours des deux maternelles du groupe scolaire Louis-Armand vont faire l'objet d'une rénovation avec l'installation de matériaux permettant l'infiltration des eaux de pluie (80K€).



♠ Cours Tolstoi

MOBILISATION DE RÉSERVES FONCIÈRES POUR LE MAINTIEN DU TISSU ÉCONOMIQUE

Depuis plusieurs années Villeurbanne mobilise ses réserves foncières pour faciliter l'implantation d'entreprises ou leur redéploiement sur le territoire (exemple: cession d'un tènement pour l'installation du centre de consultation libérale en face du médipôle). En 2019, la Ville va céder un tènement boulevard Einstein et rue du Canada permettant d'accompagner le développement économique autour du projet LyonTech-La Doua. Cette cession (7 à 8 millions d'euros) devrait permettre l'installation de bureaux (12000 m²) et d'activités (3000 m²) et faciliter notamment l'implantation de la société Dalkia (Pôle de la direction régionale et ses 235 collaborateurs; le pôle territorial et ses 125 collaborateurs). En plus de cette implantation, 5000 m² de bureaux seront dédiés à des entités de recherche et des laboratoires en lien avec les universités de Lyon et

ÉCONOMIE ET EMPLOI DÉVELOPPEMENT DU TISSU ÉCONOMIQUE ET DE L'ESS

La ville de Villeurbanne défend l'économie plurielle et soutient plus particulièrement **l'économie sociale et solidaire (ESS)** et la création d'emplois « non délocalisables ». Le budget annuel dédié à l'ESS (25 K€) vise la création ou le développement d'entreprises sur le territoire. En 2019, ce sont **neuf structures** qui bénéficieront d'une subvention d'investissement. La Ville accompagne par ailleurs les associations reconnues d'intérêt général grâce à un dispositif de don d'expertise. Elle s'appuie sur la société Koeo pour les mettre en lien avec les entreprises locales et déployer du **mécénat de compétences.**

REDYNAMISATION COMMERCIALE DU COURS TOLSTOÏ

En 2017, la Ville a fait travailler un cabinet d'études en vue de redynamiser le cours Tolstoï. Il s'agit d'améliorer l'image du secteur et **d'investir les pieds d'immeubles** qui s'étaient dégradés. Ainsi, plusieurs locaux ont été acquis par la Ville ou sont en cours d'acquisition. L'objectif est de rechercher une activité commerciale stratégique, cohérente avec l'offre du secteur, ou de proposer des activités non commerciales pour répondre aux besoins des riverains (activités artisanales, associations, structures ESS, bureaux, santé, services). Ce projet sera confié à un **opérateur spécialisé** via un contrat de revitalisation d'activités commerciales. Il aura pour mission de poursuivre les acquisitions, les études (plan de marchandisage, études de maîtrise d'œuvre), d'effectuer les travaux sur les façades commerciales, de gérer la vente des locaux et d'animer un collectif de commerçants autour d'actions de communication et événementielles.

de l'Insa.



▼ Travail de la coloriste





DÉVELOPPEMENT URBAIN ET HABITAT ACTUALITÉ DES GRANDS

PROJETS URBAINS

ZAC GRATTE-CIEL CENTRE-VILLE:

La résidence Néopolis (45 logements) sera livrée à l'automne. Autre étape, le chantier de démolition des bâtiments de la rue Léon-Chomel a commencé. À terme, d'ici un an, c'est une nouvelle perspective qui s'ouvrira sur les Gratte-Ciel et l'avenue Henri-Barbusse, préfigurant ainsi le projet d'extension du centreville. Les travaux de reconstruction du lycée Brossolette, qui étaient bloqués, débuteront en mars 2019 pour une livraison prévue pour la rentrée 2021 (la Région a lancé sa consultation d'entreprises à la mi-juillet 2018). Le programme RSH/EMH (Michel Guthmann architecte- 55 logements) devrait démarrer en janvier 2019.

PRISE EN COMPTE DE LA QUALITÉ ARCHITECTURALE **DANS LES PROJETS URBAINS**

Le nombre de permis de construire a augmenté d'environ 40 % depuis 2012 (environ 2000 nouveaux logements par an sur ces 15 dernières années). La Ville souhaite maintenir ce développement tout en l'encadrant et en l'accompagnant afin de répondre à certains enjeux urbains: qualité d'insertion, diversité du paysage, valorisation de l'architecture et maintien de la végétation existante. Pour atteindre ces objectifs, Villeurbanne fait appel, depuis plusieurs années, à l'expertise et aux compétences d'une « architecte conseil » et d'une « coloriste-conseil ». La mission de coloriste conseil (ravalement de façades, extension de maison individuelle, projet immobilier d'habitat collectif, équipement public...) s'appuie sur une approche sensible et s'inspire des ambiances de chaque quartier. Elle vise à valoriser l'architecture et le paysage urbain. La mission d'architecteconseil (projet d'ampleur de plus de 1000 m², construction atypique), préalable au dépôt d'un permis de construire, permet d'échanger sur la qualité architecturale et d'insertion d'un projet dans le paysage urbain (implantation, gabarit, dessin architectural, matériaux choisis...). La question végétale fait également l'objet d'une attention particulière afin de conserver autant que possible la végétation existante lorsqu'elle est de qualité et en bon état phytosanitaire. Pour compléter ce dispositif une permanence du CAUE (conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) se tient à la direction de l'Urbanisme réglementaire tous les 15 jours.

eurbanne



♣ Parc Flie-Wiese



ZAC DES MAISONS NEUVES:

2019 correspond à la fin des travaux avec la livraison du «Jardin des éléments» (130 logements répartis sur 5 bâtiments), du «Galilée» (31 logements en locatif social), l'aménagement des rues Jean-Louis-Maubant et Raymond-Terracher jusqu'à la rue Jean-Jaurès et celui d'une placette.

Plan de sauvegarde de la copropriété Saint-André

La copropriété Saint-André dans le quartier des Brosses (2 200 habitants, 640 logements répartis dans 10 bâtiments) est l'une des plus grandes de l'agglomération lyonnaise. Les propriétaires occupants représentent environ 65 % des ménages et 77 % d'entre eux ont des ressources modestes ou très modestes. L'état du bâti (construction 1963-1965) implique des travaux d'amélioration et de mises aux normes. La taille de la copropriété conduit à des difficultés de gestion : tranquillité publique, collecte des déchets, stationnement sauvage... Un dispositif de plan de sauvegarde a dès lors été arrêté en 2017 avec les objectifs suivants : réhabilitation des bâtiments ; réorganisation de la copropriété et requalification des espaces extérieurs ; renouvellement du cœur de la résidence. Il sera mis en œuvre entre 2019 et 2023. Une équipe d'assistance à maîtrise d'ouvrage devrait être choisie par la métropole début 2019. La convention de plan de sauvegarde sera délibérée en avril par les partenaires financeurs et les travaux votés en assemblée générale de la copropriété en fin d'année. La réhabilitation commencera par les ascenseurs.

TERRAIN DES SŒURS

Les 135 premiers logements sont livrés. D'ici à la fin 2019, les constructions vont se poursuivre avec 170 logements supplémentaires entre la nouvelle résidence de RSH (53 logements) et celle de Pitch (116 appartements). Les dernières livraisons (programme Noaho 120 logements) sont prévues pour 2021. L'arrivée des premiers habitants s'accompagne de l'arrivée des premiers services et commerces en pied d'immeubles (2 000 m² au total) et d'équipements publics (pôle petite enfance Helen-Keller début 2020, et le parc Elie-Wiesel au printemps 2019).



ZAC VILLEURBANNE LA SOIE

500 logements ont été livrés entre 2017 et 2018 (un tiers du volume total du projet). Le groupe scolaire provisoire Simone-Veil a ouvert à la rentrée 2018. Les travaux du parc public Jorge-Semprun et de l'esplanade Miriam-Makeba ont été réalisés. La livraison des lots «Cardinal» (tertiaire et commerces en rez-de-chaussée) est prévue pour 2019 tout comme celle de 414 autres logements sur trois îlots ainsi que 83 chambres (Adoma).

ZAC GRANDCLÉMENT

L'année 2019 sera dédiée à la préparation des conditions de lancement de la Zac (ouverture de la concertation préalable, enquête publique pour l'étude d'impact du projet...) pour une création en toute fin d'année ou début 2020.

PUP LIBERTÉ-FAŸS

Le secteur situé autour des rues de la Liberté, Bourgchanin et Frédéric-Faÿs est en mutation avec un grand nombre d'opérations immobilières. La Ville a sollicité, dans le cadre d'un projet urbain partenarial (Pup), une participation des promoteurs pour le financement des équipements publics qui accompagneront le programme de logements (estimation à 450 logements pour environ 40 000 m² de surface de plancher). Le programme des équipements publics prévoit une requalification des voiries (compétence métropole) ainsi que l'installation d'un éclairage public et les extensions de deux groupes scolaires – Renan (2 classes supplémentaires) et Lazare-Goujon (3 classes supplémentaires) – travaux qui relèvent des compétences de la Ville. Les livraisons de logements sont prévues entre 2020 et 2022.

>> PUP Liberté-Fays





★ Esplanade Miriam-Makeba



PRÉVENTION ET SÉCURITÉ RENFORCEMENT DES MOYENS HUMAINS

Pour accompagner les dispositifs de sécurité dans le cadre des manifestations festives, sportives, culturelles organisées dans l'espace public, la Ville va acquérir des matériels supplémentaires: barrières anti-véhicules béliers, plots en béton, etc. À la suite de l'étude d'opportunité et de faisabilité réalisée en 2017, le déploiement de caméras de vidéosurveillance se poursuit. La Ville expérimentera par ailleurs l'installation de caméras nomades qui pourront être déplacées dans différents secteurs, quartiers ou rues. Ce plan s'accompagne du renforcement des moyens humains sur le terrain avec le recrutement de 6 policiers municipaux. Par ailleurs, dans le cadre de l'extension du stationnement payant, notamment dans le quartier Ferrandière-Maisons-Neuves, six agents de surveillance de la voie publique rejoindront les effectifs de la Ville.

